



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 mars 2015

Communiqué de presse

Validation des Acquis Professionnels dans le domaine des transports : Remise de diplômes TRANSPORTEURS

Le Secrétaire Général de la Préfecture Philippe MAFFRE, présidera la cérémonie de remise de diplômes TRANSPORTEURS qui se déroulera ce **Judi 5 mars 2015 à 14h30 à la DEAL, Pointe de Jaham, salle Césaire.**

La profession de transporteur est confrontée au défi majeur de la professionnalisation des acteurs dans un contexte en pleine mutation : habilitation transports obtenue par le conseil régional ayant notamment permis la création d'une autorité unique d'organisation des transports ; mise en service du TCSP début 2015 ; réflexions en cours sur l'organisation de l'actuel transport interurbain de personnes ; démarche de structuration du transport maritime de passagers, laissant entrevoir de réelles opportunités de développement de l'intermodalité ; études diagnostic et prospectives majeures en cours en Martinique (Étude transport et logistique, Enquête Ménages Déplacements)...

Dans ce contexte, il est indispensable pour les acteurs de la profession d'intégrer la formation dans leur stratégie de développement. Une démarche d'accompagnement a été expérimentée par la DEAL auprès de 12 transporteurs.

Ces douze transporteurs ont ainsi pu obtenir leur attestation de capacité professionnelle par la voie de l'expérience professionnelle.

Cette attestation peut également être obtenue par la voie de l'équivalence de diplôme (BTS ou DUT dans les domaines du transport et de la logistique pour le transport lourd).

À noter que l'attestation de capacité professionnelle permet d'exercer la fonction de gestionnaire de transport, fonction essentielle au sein de l'entreprise.

Six lauréats de l'examen professionnel pour l'année 2014 pour le transport lourd et une dizaine pour le transport léger de marchandises ou de voyageurs, se verront également remettre leur diplôme.

C'est une trentaine de personnes qui se verra remettre leur diplôme.

L'État, garant d'une concurrence saine et loyale entre les acteurs de la profession, sanctionne les transporteurs indécents qui commettent des infractions, mais met à leur disposition des dispositifs d'accompagnement pour moderniser leur activité.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1